

Vous vous interrogez sur une évolution professionnelle à donner à votre carrière en devenant personnel de direction dans le 2nd degré...

Vous envisagez de devenir personnel de direction dans le 2nd degré...

Vous souhaitez vous inscrire au Concours « CRPD » 2023 ...

Nous vous proposons une réunion d'information par visio

Mercredi 6 avril 2022 à 17H30

Lien par Visio-Agents

Aucune application à installer au préalable – Connexion par votre navigateur internet

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/90243/creator/4679/hash/de8ce488fc01cc58f7c7e43adac176cab5ff7097>

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. La participation à cette réunion d'information n'est pas un engagement.

Nous répondrons à toutes vos interrogations :

- ① Le métier de chef d'établissement ? Le quotidien d'un chef d'établissement ?
- ② Les modalités du concours ? La formation académique pour se préparer au concours ?
- ③ Une année type d'un PERDIR stagiaire ?
- ④ Les voies d'accès pour devenir personnels de direction ? Les modalités d'affectation post concours ?
- ⑤ Intégrer le corps des PERDIR, quel impact sur ma carrière, mes revenus ?

Pour celles et ceux qui souhaiteront s'engager dès la prochaine session, une seconde réunion, si possible en présentiel et déclinée par département, se tiendra fin mai pour démarrer la formation académique de préparation au Concours de Recrutement des Personnels de Direction session 2023.